

 \equiv

 \equiv

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Commune de CHEVILLY

Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le



ID: 045-214500936-20250724-DEC_2025_43-AU

DÉCISION DU MAIRE N° 43/2025

Objet: Achat public
Acquisition de poubelles de ville
COMAT ET VALCO

Le Maire de la commune de CHEVILLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article l'article L.2122-22; Vu la délibération n°2020/027 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal;

Considérant la proposition financière de la société COMAT ET VALCO;

DÉCIDE

<u>Article 1^{er}</u>: De signer la proposition financière de la société COMAT ET VALCO ayant son siège social 253 boulevard Robert Koch – 34536 BEZIERS Cedex, pour l'acquisition de poubelles de ville, pour un montant de 679,00 € HT, soit 814,80 € TTC.

Article 2: Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Article 3 : Madame la Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4: Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Chevilly, le 24 juillet 2025 Le Maire, Hubert JOLLIET

